



**Département de la Haute-Saône
Arrondissement de Vesoul
Mairie de Preigney**

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
du vendredi 15 avril 2022**

Sur convocation du Maire, en date du 5 avril 2022, le Conseil municipal de la commune de Preigney s'est réuni à la mairie le vendredi 15 avril 2022 à 20h00.

Etaient présents

- Mesdames : Annie Braud, Anne-Marie Nicolas, Annie Loiseaux, Magali Richard, Sabrina Delpoux,
- Messieurs : Fabrice Bossi, Valentin Mille, Jean-Claude Crochet,

Absent représenté : Monsieur Lucien Delaître a donné pouvoir à Madame Annie Braud,

Absent : Monsieur Arnaud Vigneron.

8 conseillers sur 10 étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Annie Braud est désignée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle l'Ordre du jour :

- Comptes de gestions 2021,
- Comptes administratifs 2021,
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- Vote des taux,
- Vote subventions aux associations,
- Aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE),
- « Chèque carburant »,
- Aide aux jeunes
- Budget primitif 2022,
- Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2022 n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Comptes de gestions 2021

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption des comptes de gestion du budget 2021 de la commune.

Le Maire précise que les comptes de gestion des budgets de l'exercice 2021 sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs de l'exercice 2021.

Comptes administratifs 2021

L'adjoint au Maire présente le compte administratif 2021 résumé comme suit :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	177 381,44	G	251 741,17
	Section d'investissement	B	48 155,50	H	30 428,98
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (R02)	C	0,00 (si déficit)	I	387 418,07 (si excédent)
	Report en section d'investissement (R01)	D	13 424,27 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	238 961,21	= G+H+I+J	669 588,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A-C+E	177 381,44	= G-I+K	639 159,24
	Section d'investissement	= B-D+F	61 579,77	= H-J+L	30 428,98
	TOTAL CUMULE	= A+B-C+D+E+F	238 961,21	= G+H-I+J+K+L	669 588,22

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide de voter les comptes de gestion et administratifs 2021

avec 8 voix pour et une abstention

Le maire s'abstient.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Résultat de l'exercice

A Résultat de l'exercice	74 359.73 €
B Résultats antérieurs reportés	387 418.07 €
C Résultat à affecter (= A + B)	461 777.80 €
D Solde d'exécution d'investissement	-31 150.79 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
F Besoin de financement (= D + E)	-31 150.79 €

Le Maire propose d'affecter le résultat suivant la répartition suivante

- 1) Affectation en réserve R 1068 en investissement 31 150.79 €
- 2) Report en fonctionnement R002 430 627.01 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposé par le maire.

Vote des taux

Le conseil municipal devant se prononcer sur le vote des taux 2022 de la commune, le Maire propose de maintenir les taux en vigueur et informe les membres du Conseil qu'il n'y a plus lieu de voter de taux de taxe d'habitation.

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :	0.00 %
TFB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) :	29.44 %
TFNB (Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties) :	11.56 %

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux.

Vote subventions aux associations

Le maire rappelle au Conseil les subventions octroyées en 2021

- ADMR	300 €
- Le souvenir Français	100 €
- La Gourgeonne	100 €
- Famille Rurale	100 €
- Lutte contre le cancer	200 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'unanimité la reconduction les subventions versées en 2021 sauf pour Famille Rurale qui a supprimé des activités.

EN PREALABLE aux trois propositions suivantes, le maire rappelle que le contexte sanitaire n'a pas permis certains évènements prévus et budgétisés en 2020, 2021 comme, notamment, les repas de la commune.

Le maire propose donc d'en faire bénéficier les habitants de Preigney d'une autre façon.

Aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Le Maire propose au Conseil de mettre en place une aide financière, sous condition, pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette aide doit pouvoir aider les personnes qui veulent se mettre ou se remettre au vélo pour leur activité professionnelle ou ludique.

Cette aide à l'achat d'un VAE neuf, se fera, sans condition de revenus, à hauteur de 200 € par résidence principale.

Pour bénéficier de l'aide, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être majeur,
- Avoir sa résidence principale à Preigney,
- Le vélo doit être neuf avec une facture de moins de 6 mois,
- La demande doit être faite avant le 31 décembre 2022,
- Le vélo ne peut être vendu dans l'année suivant son achat.

De plus, cette aide pourrait, sous certaines conditions, être cumulée au « bonus vélo à assistance électrique » accordé par l'Etat.

Ce bonus de l'Etat étant accordé uniquement si une aide est versée par une collectivité territoriale (mairie par exemple) pour le même vélo.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du maire.

« Chèque carburant »

Au regard du contexte inflationniste, notamment des carburants, et qu'en milieu rural il est quasi obligatoire d'avoir un véhicule pour se déplacer, le maire propose au Conseil de donner un « chèque carburant » de 50 € par résidence principale située à Preigney.

Ce « chèque carburant », valable jusqu'au 1^{er} juillet 2022, sera à valoir uniquement à la Station du soleil levant à Malvillers.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du maire.

Aide aux jeunes

Jeunes de moins de 25 ans scolarisés : Sachant que le permis de conduire est un incontournable, le maire propose au Conseil d'attribuer, sans critère de revenus des parents, aux jeunes de moins de 25 ans scolarisés, résidents dans le village de Preigney, une aide financière de 500 € pour passer le permis de conduire dans une auto-école agréée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte la proposition du maire avec
8 voix pour et 1 abstention

Monsieur Fabrice Bossi pouvant être concerné par cette proposition s'abstient.

Naissance : La naissance d'un enfant est un évènement important tant pour les parents que pour la commune. Le maire propose de modifier la décision prise lors du dernier Conseil concernant le « bon d'achat de 100 € » en une « Prime de naissance de 250 € ». Effectivement au niveau local, il n'existe pas de magasins de puériculture, un bon d'achat obligerait les parents à se rendre à Vesoul.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du maire.

Budget primitif 2022

Suite à la réunion préparatoire du précédent Conseil, le Maire propose au Conseil le budget primitif résumé comme suit

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	600 806,01	170 179,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 430 627,01
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		600 806,01	600 806,01

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	303 078,00	334 228,79
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 31 150,79	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	334 228,79	334 228,79
=			
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	935 034,80	935 034,80

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2022.

Vente de bois

Le maire demande au Conseil de lui donner mandat pour tout engagement de vendre de gré à gré, dans le cadre de la contractualisation de bois, les produits en provenance de la forêt communale, aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés.

- Bois d'œuvre pour la vente à destination d'une usine de transformation en Haute-Saône ou dans les départements limitrophes.
- Bois d'emballage et d'industrie pour la vente à destination d'une usine de transformation française.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal donne mandat au maire avec

8 voix pour et 1 abstention

Monsieur Fabrice Bossi étant technicien ONF s'abstient.

Informations et questions diverses

Zoom sur notre forêt : Le Maire présente le « compte d'exploitation 2021 » de la forêt

- Total des dépenses de fonctionnement = 53 449,48 €
- Total des recettes de fonctionnement = 181 010,71 €
- Total des dépenses d'investissement = 1 921,00 €
- Total des recettes d'investissement = 0 €

Une année 2021 exceptionnelle.

Même si nous le savions déjà, cette présentation montre que l'équilibre du budget communal est très dépendant du marché et, surtout, du bien-être de notre patrimoine forestier.

Réunion COFOR (Communes Forestières) : Le Maire et Madame Annie Braud participeront à la réunion du 1^{er} juin organisée par la COFOR sur : « Comment adapter la forêt communale de Bourgogne-Franche-Comté aux changements climatiques ».

Formation COFOR : Le Maire informe le Conseil qu'une formation sera organisée par la COFOR le 19 octobre à la salle des fêtes de Preigney. Cette formation se terminera par une sortie sur le site de notre forêt l'après-midi.

Eau et assainissement : A compter du 1^{er} janvier 2026, cette compétence sera prise par la Communauté de commune.

Si un syndicat est créé avant 2024, il pourrait bénéficier d'un « transfert » de cette compétence par la Communauté de communes.

Il convient de se poser la question sur cette possibilité.


Cartes Jeunes : En 2021, des « e-cartes jeune » n'ayant pas été retirées par les titulaires, il est demandé aux bénéficiaires de s'inscrire préalablement à la commande en mairie.

Un récupérateur d'eau de pluie sera installé au niveau de l'abri bus.

Curage : La demande de curage et consolidation des berges en sortie de la canalisation de la Sorlière est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus d'informations et de questions, la séance est levée à 22h45.

Le Maire



Jean-Claude Crochet